

# **PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2012**

*L'an deux mille douze, le 12 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de Ville, après convocations légales adressées le 5 avril, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.*

***Étaient présents : 25***

M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme DURAND, M. RUZÉ, Mme CHENEL, Mme CHOLLET, M. MICHOUX, Mme MEUNIER, M. SOMMIER, Adjoint au maire, Mme BRETTEL, M. DURAND, Mme LAMY, Mme LANCERY, M. LAFOSSE, M. DUPUY, Mme SIMON, M. GUILLON, Mme CARATY, M. PLANSON, Mme LESOURD, M. BILLOT, Mme BRAS, M. DOUADY, Mme LANGLOIS, M. CORBINUS, Conseillers Municipaux.

***Pouvoirs : 3***

M. SOMMIER à M. RUZÉ jusqu'à 20h05  
Mme MICHOUX à Mme DURAND  
M. ESCUDERO à M. SAUVAGET

***Absents sans pouvoir : 4***

M. CORBINUS jusqu'à 18h10  
Mme LAMY jusqu'à 18h25  
M. FERRUS  
M. BARBELLION

*Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, Mesdames LUNEAU, et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.*

*Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h05.*

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.*

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2012.

*Concernant l'aménagement d'une médiathèque à Salbris, Madame CHOLLET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, souhaite insister sur l'apport d'un tel équipement pour les jeunes de la commune, notamment pour occuper les collégiens le mercredi. Elle souligne le lien entre ce projet et le travail engagé en matière de parentalité.*

**Le Procès-Verbal du 23 février 2012 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

*Madame Catherine LESOURD est nommée secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande si des conseillers ont des questions diverses.

*Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, posera une question sur le clubhouse de Rivaulde.*

*Sa collègue, Madame BRAS, évoquera la fermeture du magasin Lidl.*

<p><b>Délibération n°12-10</b>  <b>MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
--

**Rapporteur : Marie-Laure CHOLLET**

*Monsieur CORBINUS, élu de l'Opposition, prend place à 18h10.*

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, il appartient au conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

Monsieur le Maire propose de porter ce nombre à douze, contre dix jusqu'à lors.

Il ajoute que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel sachant que le Maire est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste. Selon l'article L 2121-21 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les nominations doivent se faire à bulletin secret. Toutefois, tel que l'article L 2121-21 alinéa 4 du CGCT le permet, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de lever cette obligation.

Le conseil municipal désigne Marie-Laure CHOLLET, Josiane MICHOUX, Peggy LAMY, Marie-Lise CARATY, Patricia BRAS, et Jean-Paul GUILLON, en tant que membres du conseil d'administration du CCAS.

**Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (3 votes contre de Mmes BRAS, LANGLOIS et de M. DOUADY, 1 abstention de Mme CHOLLET).**

<p><b>N°12-11</b>  <b>RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADES POUR L'ANNÉE 2012</b></p>
---

**Rapporteur : Pascal SAUVAGET**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le taux de promotion pour l'année 2012 des agents remplissant les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade.

CADRE D'EMPLOI	GRADES	GRADES D'AVANCEMENT	nb d'agents du grade	nb d'agents promouvables	RATIO (%)
Adjoint administratif (C)	Adjoint administratif 2ème classe	Adjoint administratif 1ère classe	10	2	100

	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	1	100
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	1	100
Rédacteur (B)	Rédacteur	Rédacteur principal	4	2	100
Adjoint technique (C)	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	5	2	100
ETAPS (B)	ETAPS principal 2 <sup>ème</sup> classe	ETAPS principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	100

Le comité technique paritaire a émis un avis favorable lors de sa réunion du 10 avril 2012.

*Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, estime que le nombre de cadres A au sein du personnel communal était ces dernières années trop important pour une ville de l'échelle de Salbris. Monsieur le Maire explique que ces évolutions étaient méritées et en partie dues à l'approche de la fin de carrière des agents, en prévision d'un départ en retraite dans les meilleures conditions possibles.*

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

## N°12-12 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

**Rapporteur : Pascal SAUVAGET**

Afin de mettre le tableau des effectifs en adéquation avec les emplois pourvus, il y a lieu de supprimer les emplois vacants, d'une part :

Suppression	Cause
2 postes d'attaché	retraite et fin de contrat d'un agent contractuel
2 postes d'adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	nomination de 2 agents sur 2 postes d'adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe vacants
1 poste d'ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	retraite d'un agent
1 poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	retraite d'un agent
1 poste de chef de police municipale	retraite d'un agent

Et de supprimer / créer des postes suite à avancement de grade 2012, d'autre part :

Suppression	Création	Date d'effet
1 poste d'adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste d'adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/10/2012
1 poste d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste d'adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	01/09/2012
2 postes de rédacteur	2 postes de rédacteur principal	02/09/2012
2 postes d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 postes d'adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	01/09/2012

1 poste d'ETAPS principal de 2ème classe	1 poste d'ETAPS principal de 1ère classe	01/06/2012
1 poste d'ETAPS principal de 2ème classe	1 poste d'ETAPS principal de 1ère classe	01/07/2012
1 poste d'ETAPS principal de 2ème classe	1 poste d'ETAPS principal de 1ère classe	01/10/2012

Le comité technique paritaire a émis un avis favorable lors de sa réunion du 10 avril 2012.

*Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, regrette la suppression du poste de chef de police et aurait préféré un poste supplémentaire, la présence de seulement deux agents pour ce service lui semblant insuffisante.*

*Le directeur général des services, Monsieur REISSER, souligne qu'il y a un nouveau chef de police, titulaire d'un grade de catégorie B.*

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

**N°12-13 PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DU FORAGE DU « GOLF ». INSPECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL ET À L'AGENCE DE L'EAU**

**Rapporteur : Patrick MICHOUX**

L'arrêté préfectoral du 14 mars 2005 déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux du forage du « Golf » situé à Salbris ainsi que les périmètres de protection dudit forage, et autorisant la commune à utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine impose, notamment, qu'au moins tous les 10 ans il soit procédé à un contrôle de l'étanchéité du réseau d'assainissement situé à l'intérieur du périmètre de protection rapproché.

Afin de respecter cette obligation, il est envisagé d'engager dans le courant de l'année 2012 une opération d'inspection qui sera confiée à VEOLIA. Le coût de cette inspection est estimé à la somme de 6 000 € HT. Celle-ci étant susceptible de bénéficier des aides du Conseil Général comme de l'Agence de l'eau, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'engagement de l'opération et de solliciter le concours financier du Conseil Général et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Par ailleurs, une opération de vérification des conformités des différentes cuves à fioul situées dans les propriétés incluses dans le périmètre de protection rapprochée du forage du « Golf » doit également être engagée par la collectivité.

À ce titre, il pourrait en résulter la mise en place d'un programme d'intérêt général permettant à la fois d'imposer la mise aux normes des installations qui se révéleraient non conformes, et d'apporter une aide financière aux propriétaires qui seraient concernés par la réalisation des travaux de mise en conformité de leurs installations.

Il est proposé que la collectivité demande l'instauration d'un programme d'intérêt général et sollicite l'ensemble des aides susceptibles d'être octroyées par le Conseil Général et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de ce type d'opération.

*Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, demande pourquoi la mission est confiée à Veolia. Le directeur général des*

*services (DGS), Monsieur REISSER, indique que cet opérateur connaît parfaitement notre réseau. Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, considère qu'un meilleur prix pourrait peut-être être obtenu en faisant jouer la concurrence. Monsieur le Maire estime qu'il ne faut pas toujours avoir l'obsession de la concurrence tandis que le DGS fait part d'une étude sur 50 mètres de réseau d'eaux pluviales par le prestataire Hydromines pour 4 500€ : le prix proposé par Veolia paraît donc cohérent.*

*Madame BRAS demande la date de fin du contrat d'affermage du service eau conclu avec Veolia. Le DGS, compte-tenu des derniers éclaircissements jurisprudentiels, répond que le contrat court jusqu'au 12 juillet 2015.*

*Madame LAMY, conseillère municipale de la Majorité, s'installe à 18h25.*

**Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (1 abstention de M. CORBINUS).**

**N°12-14 RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF. TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS ROUTE DE PIERREFITTE, RUE DE L'ÉTANG, RUE VALENTIN GRELAT ET RUE DU PROFESSEUR DEBRÉ. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET À L'AGENCE DE L'EAU**

**Rapporteur : Patrick MICHOUX**

Dans le cadre d'études diagnostiques effectuées entre 2006 et 2007 sur l'état des réseaux d'assainissement collectif de la commune, il a été repéré divers dysfonctionnements sur des portions de réseau situées dans les rues visées en titre (infiltrations d'eau claire, fuites, ruptures de canalisations,...), lesquels se situent dans ou à proximité du périmètre de protection rapproché du forage du « Golf ».

Le coût des travaux de grosses réparations préconisés par le bureau d'études qui avait été missionné a été estimé à la somme de 52 000 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre.

Il est envisagé d'engager les travaux susvisés dans le courant de l'année 2012.

Ceux-ci étant susceptibles de bénéficier des aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'engagement de l'opération et de solliciter le concours financier du Conseil Général et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

*Le DGS précise que cette opération peut être financée à environ 50%.*

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

**N°12-15 FIXATION DE DIVERS TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE DE LA COMMUNE (HORS DROITS DE PLACE SUR LE MARCHÉ)**

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Il est proposé au conseil municipal d'instaurer des tarifs d'occupation du domaine par les cirques, fêtes foraines, commerçants ambulants, brocantes / vide-greniers, ainsi que pour les occupations liées à des travaux / déménagements et celles de locaux communaux sis 27 boulevard de la République et 8 rue des acacias à Salbris.

*Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, s'étonne de ne pas voir les tarifs liés aux marchés du jeudi et du samedi. Le DGS, Monsieur REISSER, explique que ces tarifs ne sont pas modifiés et que la dernière délibération prise en la matière continue de s'appliquer.*

*Monsieur DOUADY fait part de problèmes de branchements électriques pour les commerçants du marché. Monsieur le Maire indique que la municipalité est en contact avec des représentants du marché pour revoir éventuellement leurs conditions d'accueil.*

*Madame BRAS, conseillère de la Minorité Municipale, demande s'il existait déjà des tarifs d'accueil des cirques et manèges. Monsieur le Maire répond que non et que leur instauration fait partie de la politique de remise à plat engagée ces derniers mois.*

*Monsieur DOUADY interroge sur les sommes récupérées au titre de l'occupation des terrasses de cafés. Monsieur le Maire explique que rien n'a été recouvré et que les modalités d'application de cette mesure sont en discussion avec les commerçants. Monsieur DOUADY estime inutile de voter des tarifs s'ils ne sont pas appliqués. Madame MEUNIER, Adjointe au Maire déléguée aux affaires culturelles, salue la volonté de la municipalité de prendre en compte les difficultés de tous et de maintenir le dialogue. Le DGS ajoute que si la loi handicap était appliquée, alors il ne pourrait plus y avoir de terrasses à Salbris, leur implantation ne permettant pas de respecter les espaces de passages minimums exigés par cette loi.*

*Monsieur DOUADY remarque que l'occupation du domaine pour un déménagement est très temporaire. Monsieur SAUVAGET, Premier Adjoint au Maire, observe que cela mobilise tout de même deux à trois places de stationnement.*

*Madame CHOLLET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, s'inquiète du coût supplémentaire que représente, pour les petites entreprises, l'instauration d'un tarif d'occupation par des échafaudages.*

*Elle met en avant les difficultés des petits artisans qui voient leurs marges se réduire de plus en plus alors même qu'ils créent des emplois. Madame BRAS, élue de la Minorité Municipale, la rejoint estimant qu'il faut prendre en compte l'impact de ces mesures sur le commerce, le spectacle ambulants, et les entreprises locales de travaux ou de déménagement. Son collègue, Monsieur DOUADY, souligne les lourdeurs administratives supplémentaires et estime que ces mesures sont du "gagne petit".*

*Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de se remettre en conformité avec la réglementation comme de nombreuses communes l'ont déjà fait. Les tarifs proposés sont inspirés de ce qui se pratique ailleurs. Toutefois, il conçoit que pour les petits travaux le tarif peut-être adapté, et propose au le conseil municipal, qui en convient, d'instaurer une franchise d'une semaine pour l'ensemble des occupations liées à des travaux (bennes, échafaudages ...).*

Sont donc adoptés les tarifs d'occupation du domaine communal suivants :

### **Cirques et autres attractions temporaires diverses**

#### **Redevance par jour**

. Grand cirque > 300 places	150.00 €
. Cirque moyen de 100 à 299 places	100.00 €
. Petit cirque < 100 places	50.00 €
. Branchement EDF+EAU Forfait pour grand et moyen cirque	80.00 €
. Branchement EDF+EAU Forfait pour petit cirque	50.00 €

### **Fêtes foraines**

#### **Redevance par jour**

. Baraque le m <sup>2</sup>	3.00 €
. Manège et métiers < 100 m <sup>2</sup>	25.00 €
. Manège et métiers > 100 m <sup>2</sup> et < 200 m <sup>2</sup>	50.00 €
. Manège et métiers à partir de 200 m <sup>2</sup>	75.00 €
. Branchement EDF+EAU Forfait	20.00 €

### **Tous commerces ambulants (étal ou fourgon)**

#### **Redevance par jour**

. Étal < 5 ml ou véhicule < 3,5 t	10.00 €
. Étal à partir de 5 ml ou véhicule > 3,5 t	70.00 €
. Branchement EDF Forfait	5.00 €

### **Brocantes, Braderies, Vide-greniers**

. Associations percevant un droit d'entrée auprès des visiteurs ou un droit de déballage auprès des déballeurs. Forfait jour	5.00 €
. Associations percevant un droit d'entrée auprès des visiteurs et un droit de déballage auprès des déballeurs. Forfait jour	10.00 €
. Professionnels. Forfait jour	250.00 €
. Branchement EDF Forfait jour	5.00 €

**Travaux**

le m<sup>2</sup>/jour à compter du 1<sup>er</sup> jour de la seconde semaine d'occupation

. Benne, Dépôt de terre, Gravas, Matériaux,...	2.00 €
. Échafaudage, Palissade, Clôture, Baraques de chantier	4.00 €

**Déménagements**

Redevance par jour	10.00 €
--------------------	---------

**Locaux sis 27 boulevard de la république (accueil, réunion, salle d'exposition, bureau)**

Redevance par m <sup>2</sup> et par mois	5.00 €
--	--------

**Locaux ancienne école Jean Pillet, rue des acacias**

Redevance par m <sup>2</sup> et par mois	5.00 €
--	--------

**Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (1 abstention de M. CORBINUS).**

**N°12-16 INDEMNITÉ ALLOUÉE AU PERSONNEL ENSEIGNANT ENCADRANT LES SÉJOURS DE CLASSES DE NEIGE**

**Rapporteur : Josette DURAND**

Monsieur le Maire indique que les communes peuvent verser aux enseignants chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte ou de neige une indemnité de surveillance selon les modalités fixées par l'arrêté du 6 mai 1985.

Cette indemnité est calculée à partir d'un taux journalier, composé de trois éléments :

- une somme représentant les avantages en nature, égale à la valeur journalière de la nourriture, venant en déduction du montant global de l'indemnité ;
- une somme forfaitaire pour sujétions spéciales au taux minimum de 4,57 €
- une somme variable pour travaux supplémentaires fixée en fonction de l'importance de ces derniers, sans pouvoir excéder 230% du SMIC

Le montant de l'indemnité est alors égal au produit du taux journalier par la durée du séjour, s'étendant du jour de l'arrivée sur le lieu de séjour au jour précédent celui du départ de ce lieu.

Il est proposé au conseil municipal de fixer, pour les enseignants au titre de l'accompagnement des enfants aux classes de neige 2012, une indemnité de surveillance déterminée à partir d'un taux journalier brut de 19,96 € calculée comme suit :

Avantage en nature :	11,60 €
Somme forfaitaire pour sujétions spéciales :	4,57 €
Somme pour travaux supplémentaires 167% du SMIC:	15,39 €
	= 31,56 €
Montant de l'indemnité journalière :	31,56 €
Déduction des avantages en nature :	-11,60 €
<b>Indemnité journalière brute par enseignant</b>	<b>= 19,96 €</b>

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**



<p><b>N°12-17 INSTAURATION DES TARIFS DES CONSOMMATIONS ET DE LOCATION DE STANDS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU FESTIVAL SWING 41</b></p>
---

**Rapporteur : Fanny MEUNIER**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les tarifs de location et de consommations sur place proposées lors du festival « Swing 41 ».

Les tarifs de location des emplacements des stands luthiers sont les suivants :

Emplacement avec une tente de type pliante avec kit rideaux pleins 3m X 3m + une table et deux chaises - forfait de 50€

Les tarifs des consommations sur place sont les suivants :

Bière pression (verre) : 3 € le verre de 25cl

Rosé pamplemousse, kir (verre) : 2 € le verre de 20cl

Boissons type Coca, Coca light, Orangina, Perrier, Sprite, Ice tea ou Nestea : 2 € la canette de 33cl

Eau (0,5l) : 1 € la bouteille

Eau (1,5l) : 2 € la bouteille

Vin rouge, Vin blanc, Vin rosé : 2 € le verre de 15cl, 10 € le pichet de 1litre et 5 € le pichet de 50cl

Pétillant : 15 € la bouteille de 75cl et 2 € le verre de 15cl

Café, thé : 1 € le verre de 20cl

Sandwich jambon, sandwich pâté, sandwich rillettes, Hotdog, Sandwich merguez, Sandwich saucisse : 3 € le sandwich

Merguez ou saucisses + barquette de frites 250g : 5 €

Andouillette + barquette de frites 250g : 6 €

Boudin noir + barquette de frites 250g : 5 €

Plat du jour : 5 € la barquette de 500g

Frites (barquette 250g) : 3 €

Frites (barquette 500g) : 5 €

Fromage de chèvre (crottin) : 2 € le crottin

Tartelette 200g : 2 € la tartelette

*Monsieur DOUADY demande si les stands sont loués par la ville. Madame MEUNIER, Adjointe au Maire déléguée aux affaires culturelles, répond que oui et qu'une acquisition sera envisagée si besoin est. Monsieur DOUADY s'enquiert du coût de cette location pour la commune. Madame MEUNIER s'engage, après vérification, à lui fournir le renseignement.*

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

## **N°12-18 REMISES GRACIEUSES DE PÉNALITÉS SUR DES TAXES LOCALES D'URBANISME**

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Le comptable public du Centre des Finances publiques de « Blois Agglomération » a transmis deux demandes de remises gracieuses de pénalités pour retard de paiement de la TLE perçue pour le compte de la commune. Ces demandes émanent de :

- M. et Mme DA QUINTA TEXEIRA BEMIRO, 25 Route de Pierrefitte, à Salbris, qui sollicitent la remise d'une pénalité de 15,98 € au motif que les lettres de relances ont été transmises à une adresse erronée ;

- M. AMAURY Georges, 4 Rue Isabelle Jeanne Petitfils, à Salbris, qui sollicite la remise d'une pénalité de 6,04 € au motif qu'il a respecté l'échéancier de paiement que le comptable public lui avait accordé.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces deux demandes, lesquelles sont appuyées de l'avis favorable du comptable.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

## **N°12-19 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR MUNICIPAL (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SAUF CCAS)**

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Les conseillers voudront bien se reporter à aux états II-1 et II-2 inclus dans les dossiers de présentation des comptes administratifs 2011 et des budgets primitifs 2012.

**Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (1 abstention de M. CORBINUS).**

## **N°12-20 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SAUF CCAS)**

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Les conseillers sont invités à se reporter aux dossiers joints à la note de synthèse intitulés :

→ "Approbation des comptes administratifs 2011 et des budgets primitifs 2012 des budgets annexes – Délibérations portant affectation des résultats"

→ "Budget Général : Compte administratif 2011 – Budget primitif 2012 – Rapport de présentation" à partir de la page 2.

*Madame CHENEL expose les différents comptes administratifs 2011 en précisant qu'ils sont conformes aux comptes de gestion du trésorier municipal. Le DGS ajoute que les comptes administratifs sont en adéquation avec les préconisations de la chambre régionale des comptes (CRC) à 200 000€ près (supplément lié aux transferts de*

charges à la communauté de communes) tel qu'il avait été annoncé lors du débat d'orientations budgétaires de février dernier.

Concernant la zone d'activités du Technoparc, Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, demande ce que devient l'hôtel d'entreprises (EDIS). Monsieur le Maire explique qu'il recadre la structure, la vide de ses occupants "virtuels" et prépare un bilan qui permettra d'établir de nouvelles règles de fonctionnement. Il informe qu'une petite entreprise va prochainement louer un bureau. La partie atelier est occupée par Hargassner (chaudières à bois) et Adria (cartes postales, calendriers). Les bâtiments 8 et 12 ont été vendus, et il y a une hypothèse de travail pour le bâtiment 9.

Madame BRAS, élue de la Minorité Municipale, demande où en est le contact pour le bâtiment 32. Monsieur le Maire indique que cette société a en définitive acheté les bâtiments 8 et 12 mais pas le 32.

Monsieur le Maire déclare qu'il travaille sur le développement économique chaque jour et cherche à se doter des bons moyens, à l'échelle intercommunale, sur un territoire cohérent.

Monsieur DOUADY remarque qu'il n'y a personne affecté au développement économique et qu'un agent de catégorie A serait utile. Madame MEUNIER, Adjointe au Maire déléguée aux affaires culturelles, s'étonne de cette remarque, puisque Monsieur DOUADY trouvait précédemment que la commune avait trop de cadres A. Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui, c'est le maire lui-même qui s'occupe du développement économique. Monsieur DOUADY estime qu'il doit être possible de trouver quelqu'un au sein de la centaine de personnes travaillant pour la commune et se demande comment la ville peut se développer économiquement sans développeur. Il indique que le courrier n'est par exemple pas relevé à l'EDIS. Monsieur le Maire rappelle que cet espace étant géré par la commune, les entrepreneurs doivent adresser leurs demandes en mairie. Il ajoute que la municipalité fait ce qu'elle peut dans un contexte difficile : les entreprises ne viennent pas frapper à la porte de la commune au quotidien. Madame LAMY, conseillère municipale de la Majorité, employée du secteur bancaire, confirme que les établissements financiers ne soutiennent que leurs clients déjà installés et pas les créateurs d'entreprises.

Monsieur DOUADY insiste sur la nécessité de se donner des moyens. Monsieur le Maire répond que c'est fait : les entreprises sont reçues, il leur fait visiter des sites appartenant à la commune ou d'autres. Il déclare que les axes de développement économique sont difficiles à déterminer et remarque que la ville de Romorantin ne se développe d'ailleurs pas plus que Salbris, et que Selles sur Cher se retrouve aussi

*avec l'ancienne usine de céramique de Touraine sans savoir ce qu'elle deviendra. Il conclut en rappelant que la ville avait des axes de développement qui ont été anéantis par les recours.*

*Concernant le budget annexe du CRJS, Monsieur le Maire souligne qu'il est équilibré en 2011 grâce à l'augmentation des tarifs et de la fréquentation. Monsieur DOUADY remarque un versement du budget général pour parvenir à cet équilibre. Le DGS en convient, tout en précisant que cette participation est moindre, et que pour d'autres budgets annexes comme celui du transport, cela ne semble pas choquer Monsieur DOUADY. Celui-ci estime que le budget général est la pompe des budgets annexes. Le DGS confirme qu'ils sont liés. Madame CHENEL, Adjointe au Maire déléguée aux finances, ajoute que le budget général se doit de financer les budgets annexes et le Maire constate, qu'en globalité, les participations du budget général aux budgets annexes ont diminué.*

*Concernant le budget général, Monsieur le Maire remarque des efforts sur les dépenses de fonctionnement en 2011 qui seront poursuivis en 2012. Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, évoque un déficit global de 1,4 million d'euros si l'on additionne les déficits en fonctionnement et en investissement. Monsieur le Maire ne le conteste nullement et déclare que la municipalité suit les recommandations de la chambre régionale des comptes (CRC). Monsieur DOUADY affirme que non, Monsieur le Maire que si, en invitant Monsieur DOUADY à consulter l'échéancier proposé par la CRC. Il poursuit en évoquant deux incertitudes pouvant impacter nos finances : le conflit sur le montant des transferts de charges à la communauté de communes, et l'emprunt du lotissement de la ferme de Courcelles (1 million d'euros). Sur le second point, il indique que la commune réglera 500 000€ en septembre prochain et demandera à repousser le paiement du reste. Sans ces deux soucis, la commune fait même mieux que ce que lui demande la CRC. Il y a des ressources et la vente des terrains permettra de rembourser le prêt. Les déficits sont clairement annoncés depuis trois ans et la commune remonte la pente petit à petit.*

*Afin que le conseil municipal se prononce sur les comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle. Pascal SAUVAGET, Premier Adjoint, est désigné Président de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Le Président soumet les comptes administratifs 2011 au vote.*

**Les comptes administratifs 2011 (budget principal et budgets annexes sauf CCAS) sont adoptés à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés.**

Budget annexe Développement Économique	2 abstentions (M. CORBINUS et Mme MEUNIER) 3 votes contre (Mmes BRAS, LANGLOIS et M. DOUADY)
Budget annexe Lotissement du Technoparc	1 abstention (M. CORBINUS) 3 votes contre (Mmes BRAS, LANGLOIS et M. DOUADY)
Budget annexe Eau	1 vote contre (M. CORBINUS)
Budget annexe Assainissement	1 abstention (M. CORBINUS)
Budget annexe Gendarmerie	1 abstention (M. CORBINUS)
Budget annexe Logement social	1 abstention (M. CORBINUS)
Budget annexe Lotissements d'habitation	1 abstention (M. CORBINUS)
Budget annexe Zones d'activités artisanales	1 abstention (M. CORBINUS)
Budget annexe Régie des transports	3 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS et M. DOUADY)
Budget annexe CRJS	3 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS et M. DOUADY)
Budget annexe Infrastructures réseaux	1 abstention (M. CORBINUS)
Budget annexe Portage de repas	3 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS et M. DOUADY)
Budget principal	4 votes contre (Mmes BRAS, LANGLOIS, M. DOUADY, et M. CORBINUS)

*Monsieur le Maire rejoint la salle et reprend la présidence de séance.*

## **N°12-21 BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE BIENS IMMOBILIERS SURVENUES EN 2011**

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal délibère chaque année sur le bilan des cessions et des acquisitions de biens immobiliers intervenues au cours du dernier exercice comptable. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'exercice concerné.

Les conseillers sont invités à se reporter au tableau figurant en pages 23 et 24 du dossier joint à la présente note de synthèse intitulé "Budget Général : Compte administratif 2011 – Budget primitif 2012 – Rapport de présentation".

**Le Conseil Municipal PREND NOTE du bilan des cessions et des acquisitions de biens immobiliers intervenues en 2011.**

## **N°12-22 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011**

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Les conseillers sont invités à se reporter au dossier joint à la note de synthèse intitulé :

- “Approbation des comptes administratifs 2011 et des budgets primitifs 2012 des budgets annexes– Délibérations portant affectation des résultats”

**Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (1 abstention de M. CORBINUS).**

<p><b>N°12-23 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2012 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SAUF CCAS)</b></p>
---

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Les conseillers sont invités à se reporter aux dossiers joints à la note de synthèse intitulés :

- “Approbation des comptes administratifs 2011 et des budgets primitifs 2012 des budgets annexes– Délibérations portant affectation des résultats”
- “Budget Général : Compte administratif 2011 – Budget primitif 2012 – Rapport de présentation” à partir de la page 25.

*Concernant le budget Développement Économique, Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, constate de grosses pertes financières. Monsieur le Maire demande ce qu’il pourrait faire d’autre pour aller à l’encontre de ce problème. Madame BRAS suggère de ne pas laisser s’accumuler les dettes. Madame CHENEL, Adjointe au Maire déléguée aux finances, relayée par Monsieur le Maire, rappelle que la trésorière fait son travail. Le DGS, Monsieur REISSER, ajoute que la commune a même assigné l’ancien occupant du bâtiment 32, Recyclage Eco Citoyen, en redressement judiciaire.*

*Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, déclare qu’il n’y a plus d’entreprises au Technoparc. Monsieur le Maire réplique qu’il reste MSB, Standis, Application PLV, Raffaut, CM3D, soit près de 180 personnes sur le Technoparc.*

*Concernant le budget Gendarmerie, Monsieur DOUADY demande à quoi correspond la ligne “maintenance et entretien bâtiment”. Le DGS répond qu’il s’agit de prévoir l’entretien courant comme une serrure défective à changer, ou par exemple, ce qui est arrivé cet hiver, une pièce du portail qui n’a pas supporté le gel.*

*Concernant le budget Lotissements d’habitation, Monsieur DOUADY demande où en est le projet Loir et Cher logement sur Courcelles. Le DGS indique qu’ils le finalisent suite à la délibération de notre conseil*

*municipal acceptant de leur céder des terrains. Concernant l'emprunt lié au lotissement, la commune remboursera 500 000€ en septembre et 225 000€ de vente de terrains sont prévus pour 2012 (dont un lot déjà vendu pour 54 000€, et un autre dont l'acte est à signer).*

*Concernant le budget Régie des Transports, Madame BRAS, conseillère de la Minorité Municipale, ne retrouve pas les 800€ d'assurances qui figuraient en 2011. Les services financiers expliquent que la prime est intégrée à la ligne "autres cotisations".*

*Madame LANGLOIS s'étonne que les 1 500€ prévus en 2011 n'aient pas été dépensés. Le DGS explique que cela est dû au fait que les véhicules sont en location / entretien.*

*Monsieur SOMMIER, Adjoint au maire délégué à la communication et aux associations, arrive à 20h05.*

*Concernant le CRJS, Monsieur DOUADY note une baisse prévisionnelle des frais de personnel : si la fréquentation est en hausse, l'établissement va-t-il pouvoir assurer ses prestations ? Le DGS explique que ces projections ont été vues avec le directeur du CRJS. Toutefois, certains facteurs comme la maladie ne sont pas maîtrisables. Monsieur le Maire salue le travail de fond des cadres et des élus pour remettre d'aplomb une structure qui a été galvaudée.*

*Concernant le budget Infrastructures réseaux, le DGS explique que seul Orange utilise le réseau. Il reste donc quatre fourreaux disponibles à la location pour les opérateurs.*

*Concernant le portage des repas, Monsieur DOUADY fait part du cas d'une personne inscrite à sa sortie d'hôpital qui a dû attendre quinze jours pour bénéficier du service. Le DGS est au courant et reconnaît que c'est trop long. Le service essaiera de s'améliorer.*

*Concernant le budget général, Monsieur le Maire confirme la poursuite de la diminution des dépenses et l'augmentation des recettes via l'impôt. Les recommandations de la CRC sont suivies de sorte à revenir à l'équilibre dans les cinq ans impartis.*

*Si un travail de fond est réalisé par les services pour diminuer les dépenses, la maîtrise des recettes est plus compliquée mais des ventes de patrimoine, de foncier sont envisageables. Monsieur le Maire estime que cette situation difficile perdurera au-delà du mandat et regrette le conservatisme des élus locaux sur la dimension des territoires, les mutualisations. Il estime que la commission départementale de*

coopération intercommunale a “accouché d’une souris” et que si cela continue, il y aura des problèmes pour assurer les mêmes services qu’aujourd’hui. Il prend l’exemple de la piscine pour laquelle il n’y a pas de solution pour l’instant.

Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, évoque le débat d’orientations budgétaires, remémorant la réduction des investissements. Elle demande si des crédits sont néanmoins prévus pour l’embellissement de la ville et la sécurité. Monsieur le Maire évoque le programme de travaux sur la RD 2020, entre la rue du Général Giraud et la rue de l’Abreuvoir. Madame BRAS s’enquiert de ce qui est prévu dans les quartiers. Le DGS, Monsieur REISSER, indique qu’une campagne est en cours sur certaines voies communales telles le chemin de la Saulot, avec notamment une limitation de la vitesse. Madame BRAS évoque le problème de vitesse excessive dans les quartiers. Monsieur MICHOUX, Adjoint au Maire délégué aux travaux et l’urbanisme, indique que la commission sécurité routière s’est saisie de cette question. Monsieur DOUADY regrette de ne pas y être convié. Monsieur SAUVAGET, Premier Adjoint, l’invitera à la prochaine réunion.

Monsieur DOUADY demande ce que recouvrent les 359 000€ de cessions prévues. Monsieur le Maire répond qu’il s’agit du club-house de Rivalde et de terrains pour une résidence services seniors (100 000€ environ).

Madame BRAS se souvient de l’idée d’une médiathèque évoquée lors des orientations budgétaires. Monsieur le Maire n’a pas programmé ce projet pour l’instant. Le besoin est formulé mais réclame des financements. Il estime que le raisonnement doit s’opérer au niveau communautaire pour obtenir les meilleures aides. Il faut adapter la bibliothèque existante, améliorer les conditions d’accueil, c’est indéniable. Mais cette question ne sera pas budgétisée cette année.

Monsieur DOUADY demande ce que concernent les frais d’avocat. Le DGS rappelle que des affaires sont en cours, notamment le permis de construire de la gendarmerie en appel. Monsieur CORBINUS, élu de l’Opposition, interroge sur un risque de gel des loyers. Monsieur le Maire réfute cette hypothèse, en rappelant que la commune a un contrat avec la gendarmerie.

Monsieur CORBINUS, représentant de l’Opposition, signale qu’en 2013 la commune ne percevra plus d’aide financière de l’État. Monsieur le



*Maire estime qu'il faudra en effet être très vigilant lors du prochain exercice.*

*Monsieur CORBINUS fait part aussi des difficultés avec la communauté de communes. Monsieur le Maire répond que le juge tranchera.*

**Les budgets annexes 2012 sont adoptés à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés, selon les votes suivants :**

Développement Économique	4 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS, M. DOUADY, et M. CORBINUS)
Lotissement du Technoparc	3 abstentions (M. DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS)
Eau	1 abstention (M. CORBINUS)
Assainissement	1 abstention (M. CORBINUS)
Gendarmerie	1 abstention (M. CORBINUS)
Logement social	Adopté à l'unanimité
Lotissements d'habitation	6 abstentions (Mmes CHOLLET, MEUNIER, BRAS, LANGLOIS, M. DOUADY, et M. CORBINUS)
Zones d'activités artisanales	1 abstention (M. CORBINUS)
Régie des transports	Adopté à l'unanimité
CRJS	3 abstentions (M. DOUADY, Mesdames BRAS et LANGLOIS)
Infrastructures réseaux	Adopté à l'unanimité
Portage de repas	Adopté à l'unanimité

**Le budget principal 2012 est adopté à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (4 votes contre : Mesdames BRAS et LANGLOIS, Messieurs DOUADY et CORBINUS).**

**N°12-24 PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL AUX DÉPENSES DU BUDGET ANNEXE « INFRASTRUCTURES DE GÉNIE CIVIL DESTINÉES AU PASSAGE DE RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES »**

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Dans le cadre de l'opération d'extension de réseaux menée en 2009, la commune a réalisé des travaux d'infrastructures de génie civil destinés au passage de réseaux de communications électroniques, en application de l'article L 2224-11-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et ouvert cette opération en budget annexe (cf. délibération du 25 juin 2009).

Cette activité, qualifiée d'industrielle et commerciale, s'équilibre en principe, en dépenses et en recettes, à travers la perception de redevances auprès des usagers du service, conformément à l'article L 2224-1 du CGCT.

Or, pour ce service précis, les usagers sont les opérateurs de télécommunications, qui ne sont pas, contrairement à d'autres SPIC (eau, assainissement,...), des clients « captifs ».

À l'heure actuelle, un seul opérateur, en l'occurrence France Telecom, s'est installé dans le réseau, moyennant une redevance de 1 €/ml HT par an, ce qui représente un peu moins de 1 000 € par an, alors que les infrastructures sont dimensionnées pour recevoir 5 opérateurs.

Un tel taux d'occupation ne permet pas en l'état de financer intégralement la charge d'annuité qui débute cette année.

C'est pourquoi, par exception à la règle de l'équilibre susvisée, il est proposé au conseil municipal d'admettre le versement par le budget général au budget annexe d'une subvention d'équilibre en 2012, dont le montant maximum se montera à 3 870 €.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

## N°12-25 VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

*Madame CHENEL, Adjointe au Maire déléguée aux finances, rappelle que la chambre régionale des comptes (CRC) préconise une augmentation des impôts locaux tous les ans pendant le plan de redressement. En 2011, la situation a permis de l'éviter mais ce n'est pas le cas cette année. De plus, une circulaire du ministère de l'Intérieur est venue préciser les règles relatives aux communes bénéficiaires d'une subvention de l'État pour faire face à des difficultés financières : elle préconise notamment des efforts de la part des dites communes.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'il a obtenu ce type de subvention avec l'aide du Préfet GALLI, et le soutien de la Sénatrice GOURAULT et du Ministre MERCIER. L'augmentation fiscale est inéluctable est générera 347 000€ de plus qu'en 2011. Monsieur le Maire estime que ce choix relève du courage politique.*

*Monsieur DOUADY souligne que l'augmentation est de l'ordre de 10 à 12%. Monsieur le Maire explique que cela équivaut à environ 100€ de plus par an pour un ménage moyen, soit 10€ par mois. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il propose cette hausse mais il faut tenir compte des réalités. Si la commune avait été sous tutelle, l'augmentation aurait été bien plus forte, sans discussion possible. Et demain, la municipalité ne peut prétendre qu'elle baissera ses taux, la situation ne permettant pas de l'envisager.*

*Monsieur DOUADY met en perspective les 350 000€ de recettes fiscales supplémentaires attendues avec le coût de la nouvelle passerelle qu'il estime à 250 000€. Sans cet équipement, la hausse de la fiscalité aurait selon lui pu être limitée à 7%. Monsieur le Maire répond qu'une fois encore, cette affirmation travestit la réalité et qu'il assume un choix lié à une opportunité visant à confirmer une promesse, et surtout à améliorer la liaison entre les quartiers. Le DGS rappelle que le financement de la passerelle est lissé sur cinq ans tandis que Madame CHENEL ajoute que cette année elle ne coûtera que 31 000€.*

*Monsieur DOUADY évoque le recul démographique de Salbris qui a perdu trois à quatre cents habitants. Il considère que la fiscalité n'y est pas étrangère. Le Premier Adjoint au Maire, Monsieur SAUVAGET, s'insurge, répliquant que c'est plutôt la perte d'emplois qui est en la cause. Monsieur le Maire estime que le facteur fiscalité n'est pas le seul à prendre en compte dans l'attrait de la ville : il y a aussi l'offre de services, de communications. Aujourd'hui, la commune a de moins en moins de moyens, de plus en plus de charges, et doit maintenir son niveau de services. Les pertes d'emplois ont aussi impacté les ressources et diminué les apports fiscaux. L'augmentation proposée est le résultat de la conjonction de tous ces éléments.*

Les taux des impôts communaux sont proposés comme suit :

	2011	2012
Taxe d'Habitation	21,88%	24,65%
Taxe Foncière Propriétés Bâties	25,24%	28,43%
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	116,38%	119,98%

**Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (3 abstentions de Mmes LAMY et SIMON, et M. PLANSON, 6 votes contre de Mmes BRAS et LANGLOIS et de Mrs DOUADY, CORBINUS, DURAND, et DUPUY).**

## **N°12-26 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2012**

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Le conseil municipal est invité à adopter l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2012 selon les indications portées aux pages 36 à 41 du dossier "Budget Général : Compte administratif 2011 – Budget primitif 2012 – Rapport de présentation".

Rappel : dès lors qu'un conseiller municipal pourra être « intéressé » (exemple : un conseiller qui préside l'association ou qui remplit les fonctions de trésorier de l'organisme,...), celui-ci devra s'abstenir de prendre part au débat comme au vote de ce point de l'ordre du jour.

*À l'énoncé de cette question, Mesdames LESOURD, et LANCERY, Messieurs BILLOT, GUILLON, et LAFOSSE quittent la salle.*

*Monsieur le Maire évoque une légère augmentation de l'enveloppe globale des subventions, ceci dans un souci de préservation du tissu associatif local.*

*Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, demande pourquoi l'AS football a 2 000€ de plus que l'an dernier. Monsieur le Maire*

*explique que cette association assure une formation de qualité aux jeunes et comptabilise plus d'une centaine de membres. Monsieur DOUADY remarque que cette subvention représente près d'un tiers de ce qui est réservé aux associations sportives. Monsieur le Maire évoque des sponsors en moins.*

*Concernant les subventions aux coopératives scolaires qui sont en nette augmentation pour 2012, Madame DURAND, Adjointe aux affaires scolaires, précise qu'il s'agit de la conversion des anciens crédits culturels que la commune versait aux écoles.*

**Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (1 abstention de M. CORBINUS).**

*À l'issue du vote, Mesdames LESOURD, et LANCERY, Messieurs BILLOT, GUILLON, et LAFOSSE reprennent place.*

#### **N°12-27 ADMISSION EN NON-VALEURS**

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Le comptable public de la collectivité a transmis le 14 mars 2012 une demande d'admission en non-valeurs d'une créance communale de 1 107,06 € TTC établie sur la SARL SWEET HOME, occupante de locaux à l'EDIS, cette société ayant été placée en liquidation judiciaire dans le courant de l'année 2011, procédure qui vient d'être clôturée pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal de commerce de Blois du 20 janvier 2012.

Il est demandé au conseil municipal d'admettre en non-valeurs cette créance.

**Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (1 abstention de M. CORBINUS).**

#### **N°12-28 PROVISION POUR CRÉANCE DOUTEUSE**

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

La SARL EUROPEAN SLEEVE, dont le siège social est à l'EDIS, a été placée par le tribunal de commerce de Blois en redressement judiciaire le 9 septembre 2011, puis en liquidation judiciaire le 7 octobre 2011.

Au 31 décembre 2011, celle-ci est redevable envers la commune d'une somme de 52 494 € HT correspondant au solde de loyers et charges impayées, dont les perspectives de recouvrement sont très compromises.

Dans un souci de bonne gestion, il est pertinent d'anticiper sur l'irrecouvrabilité plus que probable d'une bonne partie de cette créance.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de constituer une provision pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de la somme de 32 472 € sur le budget annexe du « Développement économique ».

Cette provision sera constatée, conformément au droit commun, en opération semi-budgétaire.

*Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, salue cette démarche d'anticipation. Le DGS, Monsieur REISSER, rappelle que ces créances douteuses avaient déjà été inscrites au budget mais que la chambre régionale des comptes les avaient fait enlever, estimant qu'il subsistait un doute sur leur irrecouvrabilité.*

**Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (3 abstentions de Mme LAMY, Mrs DURAND et CORBINUS).**

<b>COMPTE-RENDU DU 29 FÉVRIER 2012</b>	<b>DU</b>	<b>CONSEIL</b>	<b>COMMUNAUTAIRE</b>	<b>DU</b>
--	-----------	----------------	----------------------	-----------

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- **Règlement des repas de cantine**

*Madame LAMY, conseillère municipale de la Majorité, demande si la commune pourrait mettre en place le paiement en ligne des factures de cantines par les parents et éventuellement une mensualisation des prélèvements. Le DGS, Monsieur REISSER, connaît ces dispositifs mais propose, afin de renseigner au mieux Madame LAMY, d'effectuer quelques recherches avant de présenter les éléments de réponse.*

- **Clubhouse de Rivaulde**

*Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, demande où en est la cession. Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré en faveur de la proposition de la famille DOREAU. La vente a avorté. Une seconde offre sera soumise au conseil municipal.*

*Monsieur le Maire ajoute qu'il est outré de la façon dont les premiers acquéreurs ont été traités par certains copropriétaires du château de Rivaulde. Cette attitude remet en cause la vente et les 237 000€ attendus pour la ville. Monsieur DOUADY considère que certaines factures non réglées par la ville à la copropriété de Rivaulde n'ont pas facilité la transaction. Monsieur le Maire répond que cette affirmation est totalement infondée et les services financiers confirment que les comptes sont à jour (le président du syndicat de la copropriété en a convenu lors de leur dernier entretien). Monsieur le Maire dénonce une suspicion inadmissible.*

*Monsieur CORBINUS, élu de l'Opposition, demande quelles cessions peuvent être envisagées pour le prochain exercice. Monsieur le Maire déclare qu'il a des pistes dont il ne peut pas encore parler et évoque les réserves foncières de la commune (Technoparc, Courcelles, Rivaulde).*

- **Fermeture du magasin Lidl**

*Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, interroge sur la fermeture programmée du discounter Lidl, à proximité de la place du marché.*

*Monsieur le Maire indique que la population a été avertie avant les élus et que c'est une fuite qui a permis la divulgation de cette information. Dès qu'il en a eu connaissance, Monsieur le Maire a invité les représentants de Lidl à le rencontrer. Ces derniers sont venus en mairie et lui ont expliqué que le magasin n'était pas assez rentable, qu'il n'est plus à la taille requise par l'enseigne (300 m<sup>2</sup> contre 1 000 m<sup>2</sup>), que la livraison n'est pas facile du fait de l'absence de quai de chargement, et que le site de Salbris fait partie d'un plan de fermeture globale de 30 magasins Lidl.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'il avait proposé à l'enseigne de lui vendre une partie de la place du marché il y a quelques années et qu'une extension à l'arrière du magasin avait également été envisagée. Lors de leur dernière rencontre, Monsieur le Maire a présenté différents terrains (ZA des champs – Promo 41 / Bicking – Barokas, ex-site ROL dans les Cousseaux) et c'est maintenant à eux de décider. Il ajoute qu'étant donné que cela ne porterait pas préjudice à la fréquentation des magasins de Vierzon et Romorantin, Lidl n'est pas opposé à voir une autre enseigne s'implanter dans son local de Salbris. Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'il a également transmis à l'enseigne la pétition de 800 signatures contre la fermeture du magasin de Salbris mais que celle-ci est toujours évoquée pour fin avril. À ce sujet, Monsieur le Maire regrette que, lorsque le projet Prologis a été menacé, il n'ait pas fait l'objet d'une telle mobilisation populaire.*

- **Indemnités des élus**

*Monsieur CORBINUS, élu de l'Opposition, suggère que le jour-même où les élus augmentent les impôts locaux des Salbrisiens, ceux-ci aient "l'élégance" de diminuer le montant de leurs indemnités. Monsieur le Maire refuse en expliquant qu'ils l'ont déjà fait par deux fois : en début de mandat et de 20% au cours de l'exercice précédent.*

<b>LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE</b>
---------------------------------------

**27 février 2012 - Attribution d'un marché relatif à la location de véhicules de transport de personnes avec chauffeur fondé sur un accord cadre**

Le marché pour un transport aller-retour Salbris (41300) Lezoux (63190) le 11/03/2012 est attribué à SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LOIR&CHER SAS sise 9 Rue Alexandre Vezin à 41000 BLOIS, pour un montant 1 190€ TTC.

**12 mars 2012 - Location terrains route de Marcilly à Clément TPS**

Un bail de location de terrains (19 000 m<sup>2</sup> environ à prélever sur les parcelles BN 79, 78 et 40) est consenti pour 3 ans à compter du 01/04/2012 à l'entreprise CLÉMENT TPS moyennant un loyer de 1 080 € par an révisable chaque année à la date anniversaire du contrat, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

**21 mars 2012 - Location garage n°4 à Mme Odile HERVET**

Un bail de location du garage n°4, situé avenue de Verdun à Salbris, est accordé à Mme HERVET pour 2 ans à compter du 22/02/2012, moyennant un loyer de 90 € par trimestre.

**22 mars 2012 - Attribution de marchés relatifs à la location de véhicules de transport de personnes avec chauffeur fondés sur un accord cadre**

Suite à la consultation organisée le 27 février 2012 auprès de la SAS SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LOIR&CHER et de la SARL COMPAGNIE DU BLANC ARGENT, entreprises agréés par l'accord cadre du 28 août 2010, des marchés de location de bus avec chauffeur sont attribués ainsi :

- Lot n°1 : Transport aller-retour Salbris (41300) Isle sur Vienne (87170) le 25/03/2012, SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LOIR&CHER pour un montant de 925€ TTC.
- Lot n°2 : Transport aller-retour Salbris (41300) Bracieux (41250) le 01/04//2012, SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LOIR&CHER pour un montant de 302€ TTC.
- Lot n°3 : Transport aller-retour Salbris (41300) Blois (41000) le 14/04/2012, SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LOIR&CHER pour un montant de 254€ TTC.
- Lot n°4 : Transport aller-retour Salbris (41300) Montrichard (41400) le 16/06/2012, SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LOIR&CHER pour un montant de 327€ TTC.

**2 avril 2012 - Attribution d'un marché d'assistance et de conseil pour l'élaboration de la révision du plan local d'urbanisme**

Suite à la consultation organisée le 25 janvier 2012, et après analyse des offres des trois candidats, le marché est attribué à la SARL ECMO, 1 bis Rue Nicéphore Niepce, 45700 VILLEMAMDEUR, pour 20 654,92€ TTC.

**3 avril 2012 - Cession à titre onéreux d'un Renault Kangoo au garage GUILLARD**

Le véhicule Renault Kangoo, immatriculé 9061 RQ 41, dont le moteur a été déclaré irréparable, est cédé au Garage GUILLARD, 54 avenue de Nançay, à SALBRIS, pour 200€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 21h50.

La secrétaire de séance,

**Catherine LESOURD**